



## Comité d'entreprise, est ce normale que de si petit montant soit

Par **ghj**, le **21/01/2013** à **11:36**

Bonjour,

J'aimerais savoir comment est établie le budget des chèques cadeaux.

Mon mari travail dans une entreprise avec plus de 100 salariés et avec un excellent bilan en million etc... et nous n'avons à Noël qu'un chéquier cadeau de 40euros et 160euros de chèque vacances pour le mois de juin.

Les montants ne bougent jamais, ni à la hausse ni à la baisse.

Est ce normale, pourquoi pas plus ?

Un comité d'entreprise doit faire le maximum non et surtout proportionnellement à une réussite de l'entreprise non, sachant que comme d'autres entreprises il n'y a pas pour les salariés de compte "épargne" avec des bénéfices qu'on ne peut pas toucher sauf pour mariage, ou tous les 5ans etc....

Merci beaucoup d'avance pour vos réponses

Par **Legalacte**, le **21/01/2013** à **12:24**

bonjour,

c'est le CE qui décide ou pas de distribuer des chèques cadeaux ou des chèques vacances. Il n'a aucune obligation de le faire, il peut organiser des colonies de vacances, des sorties familiales, etc...

Par **P.M.**, le **21/01/2013** à **20:08**

Bonjour,

Mais ce dont il doit être tenu compte déjà, c'est que l'exonération est limitée en fonction du montant des chèques-cadeau perçu dans l'année et je vous propose [ce dossier...](#)